

**Convocation** du 13 mai 2025 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux pour le 19 mai 2025.

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 mai à 20 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de THIMORY, réuni dans le lieu habituel de ses séances,

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, FAYARD Marie-Claire, BOURGEOIS Michel, FAUCONNIER Claire, BISSONNET Michaël, BOURGEOIS Nathalie, CUNIN Quentin, PLAT Sébastien, PROCHASSON Benoit, ~~PROCHASSON Marine~~, SONVEAU Guillaume, ~~VENON Matthieu~~.

**Absents excusés** : Matthieu VENON donne pouvoir à Guillaume SONVEAU, Marine PROCHASSON.

**Ordre du jour**

1. Décision Modificative n°1 du Budget Principal
2. Questions diverses

**Mme le Maire constate que le quorum est atteint.**

**Mr Michel BOURGEOIS est nommé secrétaire de séance.**

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2025 :**

Le compte rendu est approuvé par l'assemblée à l'unanimité.

**17-2025- Décision Modificative n°1 du Budget Principal**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif 2025 de la commune, la Préfecture a constaté une anomalie. Lors du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, le budget primitif n'est pas en équilibre réel au sens de l'article L.1612-4 du code général des collectivités territoriales.

En effet, les ressources propres de la commune ne sont pas suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. Le montant de l'annuité de la dette s'élève à 46 700 € et ne peut être couvert par les ressources propres qui s'élèvent à 45 748,90 €.

De plus, le solde d'exécution de la section d'investissement tel que présenté à la clôture des comptes du budget est excédentaire (22 056,94 €) mais il permet de couvrir en partie le besoin de financement de la section d'investissement au vu du solde déficitaire des restes à réaliser (- 93 256,07 €) et du montant affecté au 1068. Par conséquent, il ne permet pas d'apporter de ressources complémentaires afin de couvrir le montant de l'annuité de la dette.

Afin de rétablir ce déséquilibre, Madame le Maire sollicite donc des déplacements de crédits comme présenté ci-dessous :

## Section fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Intitulés	Montant	Comptes	Intitulés	Montant
615232	Entretien et réparation des réseaux	- 952,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	+ 952,00 €			
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0 €</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>€</b>

## Section investissement

DEPENSES			RECETTES		
Comptes	Intitulés	Montant	Comptes	Intitulés	Montant
2157	Matériel et outillage technique	+ 952,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 952,00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 952,00 €</b>		<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>+ 952,00 €</b>

Après délibération, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- valide ces opérations,
- charge Madame le Maire de faire procéder aux opérations comptables.

### Questions et informations diverses

#### Demande de transfert de l'assainissement à la CCCFG :

Le conseil accepte à l'unanimité de faire la demande de transfert de la compétence assainissement auprès de la CCCFG.

#### Projet agrivoltaïque :

Compte rendu de la visio du comité de projet du 13 mai du dossier de Mr BONLIEU.

Trois surfaces :

1 de 12,8 ha sur la commune de Chailly-en-Gâtinais et 2 de 19,4 ha et 19,7 ha sur Thimory.

**Fin de séance : 22 H 15**

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 03 juillet à 20 h**

**Séance close.**

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.

Et ont signé, les membres présents.